

Point sur le rapport du Commissaire Enquêteur :

L'enquête publique concernant la révision du PLU s'est déroulée du 09 décembre 2019 au 11 janvier 2020.

Suite au courrier de la commune du 11 février 2020 informant le Commissaire enquêteur de son intention d'abandonner la modification du PLU et de reprendre la procédure sereinement après les élections municipales 2020 ; le Commissaire Enquêteur a demandé un délai supplémentaire (dépassement du délai de 30 jours) auprès du Tribunal Administratif pour rendre son rapport, conformément à l'article R123-19 du code de l'environnement.

Le rapport est parvenu en mairie le 24 février 2020, mais était non-communicable dans l'attente de la validation et/ou d'éventuelles demandes par le Tribunal Administratif dans un délai de 15 jours à date de notification. Le Commissaire Enquêteur a demandé à la mairie d'attendre la validation de son rapport par le Tribunal Administratif.

Le Tribunal Administratif n'ayant pas formulé d'observations particulières sur le rapport dans le temps qui lui était imparti, il est maintenant consultable par le public sur le site internet et en version papier au service urbanisme (aux heures d'ouverture de la mairie), pendant une durée de 1 an, soit jusqu'au 16 mars 2021.

Ce rapport du Commissaire Enquêteur intervient donc sur un projet abandonné qui ne sera pas approuvé et qui est donc caduc.

Point sur la suite du projet de la révision du PLU en 2020 :

M. le Maire et son équipe ont entendu les demandes des habitants sur la nécessité d'un nouvel arrêt du projet de PLU limitant l'extension des zones constructibles, la préservation des massifs forestiers ainsi que les zones naturelles et agricoles.

La nouvelle municipalité va travailler sur nouveau projet, en lien étroit avec la DDT, et il vous sera proposé prochainement. De ce fait, une nouvelle réunion publique de présentation avant l'arrêt du nouveau projet aura lieu courant 2020 et une nouvelle enquête publique vous conviera à donner votre avis qui, une fois de plus, sera suivi.

Rapport du commissaire enquêteur : PDF